

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
TRANSPORTS, MER ET PÊCHE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Décision du 28 décembre 2012 portant nomination du président de la commission mixte du statut des relations collectives entre la Société nationale des chemins de fer français et son personnel

NOR : DEVT1243633S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche,

Vu le décret n° 50-637 du 1^{er} juin 1950 modifié modifiant les attributions du conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer français en matière de personnel ;

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et notamment son article 5,

Décide :

Article 1^{er}

M. Jean-Michel CRANDAL, administrateur civil hors classe, sous-directeur du travail et des affaires sociales à la direction des services de transport, est nommé président de la commission mixte du statut des relations collectives entre la Société nationale des chemins de fer français et son personnel.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CRANDAL, la présidence est assurée par Mme Françoise VENUAT, attachée principale d'administration de l'équipement, chef du bureau du droit social des transports ferroviaires ou guidés et des réseaux de transport public urbain à la sous-direction du travail et des affaires sociales à la direction des services de transport.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 28 décembre 2012.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général des infrastructures,
des transports et de la mer,*

D. BURSAUX